



Arrêté portant permis de stationnement
Pour déménagement

Mairie de l'Île Bouchard

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame MARY Mélodie en date du 11 septembre 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 51 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le dimanche 17 septembre 2023 de 08h00 à 19h00, Madame MARY Mélodie est autorisée à procéder à un déménagement au 51 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de trois places de stationnement devant le 51 rue de la Liberté ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant le déménagement.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4 : Madame MARY Mélodie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la directeur des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 13 septembre 2023

Arrêté n° 2023-09-160	
PUBLIÉ LE	13/09/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie VIGIEAU

